

<sup>vois Kleinberg</sup> Kleinberg, <sup>doublé</sup> Celestin **DEM. TRANS.**

scidal v. o. g. 10<sup>es</sup> 22<sup>e</sup> de ligne n° 198 cble 1934. 11<sup>e</sup>  
+ Jordershove le 28-9-18. Woumen (mém.)  
s. d. Clerken et Berrest en champ découvert (a. m.)  
le 5-10-18 (vois croquis F.R 1924) 4-16-24.  
ese et r. l. au s. est d'Anvers. (P. D.)

Vois Anvers le 19-9-1896.

En retour question: disparu et non tue à Jordershove le 28.9.18  
(2.10.19) cble de + existe (jugement)

A. ell. envoié croquis tombe, inb. entre Clerken et Berrest, dernière  
forme où des Allemands avaient installé un ballon captif. (6.10.19)

Mof n° 51-16098 à Isb p. d.  
Q. M. à Isb. pas p. d. 21-10-19.

Bl. R.S. 5030 le 26.11.19 à ell. G: ne figure pas sur liste  
de décedés.

Isb p. c. 8242-23.12.19 à Q. M. Id. d.  
Isb. E/c. 8964-23.12.19 à M. G. pas p. d.

Q. M. à Isb. pas p. d. 6.1.20.

Isb. R.S. 7665 le 7-2-20 à Mof: envoie  
carte signalétique et croquis indiquant  
lieu inb.

Ammonien Van Branden - 28-6-20 - donne lieu &

\*  
E/c 26601/12-10-20 à Mof: enq: sans résultat  
transm: croquis indiquant emplac: tombe;

M<sup>rs</sup> Kleinberg Avenue Rubens Anvers, dem: de ne pas  
exhumer le corps de s<sup>rs</sup> fils avant le 15 Septembre  
allant en voyage. 6-9-21

S.E. 13449. a M. Kleinberg 18. Avenue Rubens. Ent: se  
commencerait probablement par avant le 15 Sept. En cas ou  
l'on procéderait aux exhumations de cette region, venant de l'obligation  
de visiter s<sup>rs</sup> fils a ce moment. 8-9-21.

\* S.E. 991 du es. 9. 20 a M<sup>rs</sup> Bollschal; cap. de reserve  
conseiller juridique au Haut Commissariat  
de Belgique a Coblenz: rep par formule a  
dem. en on

22<sup>e</sup> s. n<sup>o</sup> 1449 du 12. 4. 21 env: liste laquelle donne  
ren<sup>te</sup> concer<sup>t</sup> mil<sup>l</sup> (B)

• M<sup>rs</sup> n<sup>o</sup> 535 du 13. 8. 22. env: P. K. et ex<sup>tr</sup> en double n<sup>o</sup> 459, 14

Rij. 14<sup>h</sup> du 21. 6. 22 a M<sup>rs</sup>: transmis. Somier  
constitue en vue de recevoir la  
decl: judiciaire, sur t.  
Demande de declaration judiciaire de  
deces (Moniteur n<sup>o</sup> 23) du 25. 8. 22) et  
renseigne mil<sup>l</sup> au nom de Kleinberger.

M<sup>rs</sup> n<sup>o</sup> 661/45920 le 11. 1. 23. Le jugement declaratif de t. a été  
rendu le 26. 10. 22 par le tribunal d'Anvers, et est transmis  
des des requêtes P. K. et d'Anvers (renseigne mil<sup>l</sup> au  
nom de) Kleinberger Celestin (E. B.)



me à Anvers le 17-9-96.

**Kleinberg**, Célestin

M<sup>le</sup> 1534

Éc. 13 } 66 du 16.1.23 à G.M. 111. Avis de  
jug<sup>t</sup> déclaratif de t. p. v. s.

N<sup>o</sup> 277 du 7.10.22 sous m<sup>re</sup> sous nom  
de Kleinberg et

Ann. 22<sup>e</sup> l. 18.1.23 en rat<sup>o</sup> avis de jugement de  
déclaratif de t. v. s. (p. l.)

